

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS
ÉGYPTÉ, ÉTRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :

LE CAIRE: 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165
ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360

Adresse Télégraphique : **PUBLIOR**

Prop.: SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Rédacteur en chef: **L. NEUMAN**

Imp. de la SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Concessionnaire Exclusive
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505
9, Rue Rolo, Alex. R.C. 6269

Au Sommaire :

Nos Etudes Financières

Filature Nationale d'Egypte

D'une Semaine à l'autre

La Revue Politique Egyptienne

Les Assemblées Générales

The Egyptian Salt & Soda Cy. Ltd.

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939-40.

Nos Sociétés de Pressage

Société Anonyme de Nettoyage & Pressage de Coton

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939-40

Banque Belge & Internationale en Egypte

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Décembre 1940.

Rapports & Bilans

Filature Nationale d'Egypte

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Economiques de l'Etranger
Chronique de la Bourse de Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnaire - Revue du Marché de Gros.

Nos Études Financières

Filature Nationale d'Egypte

Cette société fut fondée en 1912, sous la législation égyptienne, pour une durée de 50 ans. Elle fut constituée dans le but de prendre la suite de la Compagnie anglaise Anglo-Egyptian Spinning of Weaving Cy. Ltd., créée en 1899, au capital de Lst. 150.000 entièrement versées.

Cette dernière Société en présence de facteurs défavorables et une compréhension peu compétente de la partie technique se trouvait fin septembre 1911 dans une situation plutôt critique. L'urgence d'une réorganisation complète s'imposait et surtout le concours de personnalités qualifiées par une compétence spéciale dans la sphère cotonnière et textile. Cette réorganisation fut réalisée par les fondateurs de la Filature Nationale d'Egypte.

Le capital de la nouvelle Société était à l'origine de Lst. 50.000. Il fut porté, par augmentation successives, en 1918 à 150.000, en 1928 à Lst. 200.000, en 1933 à Lst. 300.000 et en 1934 à Lst. 400.000. En janvier 1936, une Assemblée Extraordinaire décidait une nouvelle augmentation du capital, le portant à Lst. 500.000.

Une nouvelle augmentation du capital sera proposée à l'assemblée extraordinaire qui est convoquée pour le 16 janvier 1941. Cette augmentation portera le capital à Lst. 800.000 et sera réalisée par l'utilisation d'une partie des réserves et d'une partie des bénéfices du dernier exercice. Il reviendra aux actionnaires, trois actions nouvelles pour chaque cinq actions anciennes.

Des actions privilégiées cumulatives 6 1/2 pour cent avaient été émises en 1926 et 1928. Elles ont été totalement remboursées en mars 1934. La Société n'a pas de dette obligataire.

Dès le premier exercice, après la reprise de la Compagnie anglaise, la nouvelle Société était en mesure de donner des résultats appréciables, grâce à une réorganisation complète du travail de la société tendant surtout à augmenter la production et à en diminuer le coût.

C'est ainsi qu'après amortissement des frais de reconstitution, l'Assemblée Générale du 12 décembre 1912, décidait la mise en paie-

ment d'un dividende de P.T. 58 1/2, soit 15 pour cent.

L'exercice 1912-13 fut moins rémunérateur par suite de l'état général des affaires entravées par les Guerres Balkaniques et portant une diminution dans les ventes des produits de la Société.

Un bénéfice net de L.E. 11.879 fut pourtant réalisé et après divers prélèvements pour réserves, l'Assemblée Générale du 16 janvier 1914 fixait à P.T. 39 le dividende de l'exercice, soit 10 pour cent.

Du fait de la Grande Guerre, la situation des affaires de la Société se trouva désorientée, comme pour toutes les Sociétés, pour l'exercice 1913-14. Aucun dividende ne put être distribué et le bilan clos le 30 septembre 1914, put être soldé cependant sans pertes grâce à un prélèvement du compte Fonds de Prévoyance et au report à nouveau du précédent exercice.

On connaît pour les affaires en Egypte, les résultats extraordinaires donnés à partir de 1915 et durant toute la période de la guerre, soit jusqu'à la fin de 1918.

Dépassant les prévisions les plus optimistes, les transactions commerciales prospérèrent de plus en plus. La spéculation s'y mêlant et les difficultés d'importation du dehors aidant, les affaires industrielles locales eurent largement à profiter.

La Filature Nationale d'Egypte fut parmi les Sociétés égyptiennes, une de celles qui ont le plus profité de cet état de choses.

Les bénéfices des années qui suivirent l'exercice de 1914-1915 se présentent comme suit:

Exercices	Bénéfices nets L.E.	Coupons P.T.
1914-15	15.122	39
1915-16	29.915	68 1/4
1916-17	52.266	117
1917-18	184.601	117
1918-19	192.289	253 1/2
1919-20	192.376	253 1/2
1920-21	74.231	150
1921-22	50.267	100
1922-23	25.197	19 1/2
	Pertes	
1923-24	16.927	—
	Bénéf.	
1924-25	20.421	19 1/2

Comme on peut le remarquer, la diminution du coupon est bien plus importante que la régression des bénéfices. Cela est dû au fait que le capital fut augmenté au cours des exercices précités.

Si les chiffres ainsi acquis à la Société sont assurément favorables, force nous est de reconnaître que les résultats de l'exploitation à partir de 1921, n'ont guère répondu aux espérances.

La période d'effervescence de 1918-20, peut en effet, être considérée comme exceptionnelle.

La situation particulièrement favorable des marchés des produits manufacturés et du fait que les exportations du Japon et des Indes, ne suffisaient pas à satisfaire les demandes locales, les produits de la Filature Nationale, notamment le Cabot et le filé se vendaient en grandes quantités. Les mêmes articles du Japon et des Indes, ne concurrençaient pas d'une manière appréciable les affaires de la Filature.

Le commerce d'exportation du pays, trouvait ainsi avantage à s'a-

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.C. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

dresser à l'industrie locale pour satisfaire au premier chef aux demandes pour la Grèce, la Roumanie, la Turquie et la Syrie et également à la demande de la spéculation qui s'était adonnée à l'achat à terme de produits manufacturés de toute provenance.

Ma's dès 1925, la Société se trouve en but à la concurrence étrangère, et également à la concurrence locale. La Société Misr pour la Filature et le Tissage est constituée en 1927. Mais c'est surtout la concurrence des produits japonais qui cause le plus de préjudice aux intérêts de la Société. Avec la modification du régime douanier égyptien, qui subit une tendance protectionniste, la situation de la Société s'améliore. D'autre part, en 1931, un accord intervient entre le Gouvernement égyptien et la Filature Nationale d'Egypte ainsi que la Filature Misr. D'après cet accord le Gouvernement égyptien consentit aux deux Sociétés la vente de 190.000 cantars de coton aux conditions suivantes:

Ces quantités doivent être consommées dans les usines des deux sociétés en 3 ans, à partir du 1er octobre 1931; d'autre part elles doivent continuer à acheter sur le marché local une quantité égale à la proportion de 3 cantars pour 7 cantars achetés du Gouvernement. Le prix de vente est celui du disponible au 30 novembre 1931. Le Gouvernement prend à sa charge les frais d'emmagasinage et d'assurance jusqu'à la livraison définitive. En cas de baisse des prix de plus d'un dollar au-dessous du prix d'achat, le Gouvernement supportera la moitié de la différence en résultant, pourvu que les bénéfices de la société n'atteignent pas le 5 0/0 du capital versé. Dans ce dernier cas, le Gouvernement allouera également à la société une subvention de P.T. 10 par cantar de coton employé dans ses usines. Par contre, si les prix viendraient à hausser au-delà du prix d'achat le Gouvernement participera aux bénéfices, à raison d'un quart pour la 1ère année et d'un tiers pour les deux années suivantes, mais après déduction des amortissements suivants: 3 1/2 0/0 sur les immeubles, 7 0/0 sur les machines et ustensiles, 20 0/0 sur le mobilier, et après prélèvement des sommes suivantes: 5 0/0 pour la réserve statutaire 5 0/0 de dividende sur le capital versé et 10 0/0 du reliquat au Conseil d'Administration.

En 1934, un accord intervint entre les deux Sociétés pour la création d'un comptoir commun pour la vente en Egypte des filés fabriqués par les deux Sociétés. Ce «Comptoir» ayant donné satisfaction dès le début, les deux Sociétés ont décidé de lui confier aussi

la vente d'une grande partie de leurs tissus.

Ces divers accords ont permis à la Filature Nationale d'améliorer sensiblement les résultats de son exploitation. D'autre part la société a notablement agrandi ses usines et elle a créé des sociétés filiales, en accord avec des sociétés anglaises très importantes.

La société possède des intérêts dans les sociétés suivantes:

Société Egyptienne des Industries Textiles: Constituée le 20 août 1934 par décret royal sous forme de société anonyme égyptienne, cette société a pour objet d'exercer en Egypte et partout ailleurs l'industrie des textiles, soit la filature et le tissage du coton, lin, jute, soie ou autres substances fibreuses; le blanchissage, la teinture et l'impression de tels tissus ainsi que leur commerce, etc.

Le capital à l'origine était de L.E. 80.000 souscrit par parts égales par la *Filature Nationale d'Egypte* et la *Calico Printers Association Ltd., Manchester*. Les Assemblées extraordinaires tenues le 4 janvier 1936 et 1er décembre 1938 décidèrent de porter le capital de L.E. 80.000 à L.E. 400.000 puis à L.E. 500.000 représenté par 125.000 actions de L.E. 4 chacune. L'augmentation de L.E. 420.000 a été souscrite moitié par la *Filature Nationale d'Egypte* qui, de la sorte, détient 50% du capital social, et moitié par la *Calico Printers Ass. Ltd.*, et la *Bleachers' Ass. Ltd., Manchester*. Le capital versé par la *Filature Nationale* est ainsi de L.E. 250.000.

Cette augmentation a été jugée utile pour permettre à la production l'extension désirable par l'accroissement du nombre des métiers et par l'agrandissement des installations de finissage. Les nouvelles constructions sont entièrement terminées et la Société a mis sur le marché une série de nouveaux articles, en blanchi, teint et imprimé.

	30.9.36	30.9.37	30.9.38	30.9.39	30.9.40
	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.
ACTIF					
Terrains...	15.284	15.284	15.284	15.502	15.502
Immeubles et machines...	286.141	278.741	281.078	386.653	379.174
Ustens. mob. inst. en cours	11.093	22.829	99.432	5.228	4.446
Paiements d'avance...	793	16.070	1.142	1.219	1.562
Participations...	120.000	160.000	240.000	300.000	300.000
Stocks...	36.047	34.157	86.668	65.700	173.886
Débiteurs divers...	108.168	148.525	114.722	130.581	167.013
Caisse et Banques...	127.385	68.256	2.871	31.647	85.774
Titres et commandites...	3.500	8.124	8.124	8.092	8.092
	708.411	751.992	849.321	944.622	1.135.449
PASSIF					
Capital-Social...	487.500	487.500	487.500	487.500	487.500
Réserve statutaire...	89.005	91.528	94.812	100.426	107.167
Fonds de réserve...	27.500	39.500	54.500	100.000	150.000
Rés. pour déb. défaillants	—	—	11.472	13.058	16.701
Caisse de prév. employés...	13.360	14.952	16.967	18.426	20.587
Créditeurs divers...	17.927	29.208	47.919	63.757	87.622
Profits et pertes...	73.119	89.304	136.151	161.455	265.872
	708.411	751.992	849.321	944.622	1.135.449

Société Egyptienne de l'Industrie de Bonneterie:— Constituée le 22 août 1935 par décret royal sous forme de société anonyme égyptienne cette société a pour objet principal l'industrie et le commerce de la filature, du tissage, du tricotage, de bonneterie, du blanchiment et la teinturerie de toute fibre, notamment du coton, soie naturelle, soie artificielle, etc. La *Filature Nationale* s'est réservée la fourniture de la matière première.

Le capital de L.E. 50.000 est souscrite moitié par la *Filature Nationale d'Egypte*, l'autre par les anciens propriétaires de la *Fabrique de Tricotage d'Egypte, Bauerle, Dorra et Baur* ainsi que la *Fabrique de Chaussettes, Dorra Frères*.

La marche des affaires de la société marque un progrès très satisfaisant, tant au point de vue production et ventes que résultat financier.

Société Egyptienne de Tissage et Tricotage, Le Caire: Constituée le 13 décembre 1934 par décret royal sous forme de société anonyme égyptienne, cette société a pour objet principal l'industrie de la filature, du «doubling», du tissage, du blanchiment, de la teinture, de l'impression, de l'apprêt, du tricotage. Le capital, originellement fixé à L.E. 24.000 a été porté, par augmentations successives, à L.E. 50.000 représenté par 12.500 actions de L.E. 4 chacune, entièrement libérées.

La *Filature Nationale* a, dans cette société, une participation de L.E. 5.000 figurant au bilan sous le poste «Titres et Commandites». Sous cette rubrique figure également une participation dans la société en commandite: *Société Egyptienne d'Industrie de Tissus-éponges*.

Voici comment se présentent les bilans pour les cinq dernières années.

L'examen des chiffres des bilans que nous reproduisons ci-dessus permet immédiatement de se rendre compte du développement continu enregistré par l'activité de la Société.

C'est ainsi que les installations, machines, etc. passent de L.E. 286.141 en 1936 à L.E. 379.174 en 1940, malgré des amortissements qui se sont élevés pour ces cinq dernières années à plus de 80.000 livres. C'est que l'activité toujours accrue de la Société a nécessité l'installation de nouvelles machines. Ce travail commencé en 1937 fut complètement terminé au cours du dernier exercice et le montant de ces travaux, qui figuraient en suspens dans le compte «Ustensiles mobilier, installations en cours» (L.E. 94.000 en 1939) fut transféré au compte «Immeubles et Machines».

Le compte «Participations» passe s'accroît de L. E. 108.168 à L. E. 300.000 tant par suite de l'augmentation du capital des sociétés filiales que par suite de la libération complète du nominal des actions, dont la moitié seulement avait été versée à la souscription.

Un autre indice du développement de l'activité de la Société est constitué par l'augmentation de la valeur des stocks, qui passe de L.E. 36.047 en 1936 à L.E. 173.886 en 1940. Cette augmentation est due également, en partie, à la hausse des prix des produits.

Le compte «Débiteurs divers» accroît de L.E. 108.168 à L. E. 167.013. Il comprend, en grande partie, les sommes dues par le «Comptoir des Ventes» constitué par la Filature Nationale et la Filature Misr.

Les liquidités de la Société, qui s'étaient fortement restreintes par suite des dépenses dues aux nouvelles installations, et au versement nécessité par l'augmentation du capital des filiales, se trouvent de nouveau à l'aise, se chiffrant à L.E. 85.774 en 1940 contre L.E. 2.871 seulement en 1938.

Au Passif, le capital n'a pas subi de changement. Mais, comme nous le signalons au début de l'exercice, la Société va procéder à une augmentation du capital qui le portera à L.E. 780.000, soit Lst. 800.000. A l'origine, le capital n'était que de 50.000 livres. Il aura donc augmenté de près de plus de 15 fois.

Les réserves ont suivi une courbe ascendante très rapide qui les porte de L.E. 117.505 à L.E. 257.167, soit plus du double en 5 ans. Il est d'autant plus intéressant de relever cette augmentation, que les amortissements sont appliqués directement aux immobilisations. Depuis la création de la Société, les amortissements effec-

tués atteignent un montant de L.E. 270.000 environ.

Les créiteurs divers figurent pour L.E. 87.622. La Société n'a pas d'obligations.

Quant au compte de Profits et

Pertes, il passe de L.E. 73.119 1936 à L.E. 265.872 en 1940.

Examinons maintenant les résultats de l'exploitation. Voici un tableau des recettes et bénéfices nets pour les 13 dernières années.

Exercices	Bénéfices bruts L.E.	Bénéfices nets L.E.	Dividendes aux actions L.E.	Report à nouveau L.E.
1927/28	453	18 668 (d)	---	1.159 (d)
1928/29	7.805	1.183	---	4.976 (d)
1929/30	2.940	4.882 (d)	---	9.858 (d)
1930/31	17.648	10 703	---	845
1931/32	58.847	46.937	31.010	1.880
1932/33	61.868	47.439	31.159	1.256
1933/34	62.511	51.047	30.000	3.193
1934/35	67.100	58 222	30.000	3.562
1935/36	77.688	69.557	32.000	4.970
1936/37	92.698	84.333	45.000	4 091
1937/38	141.603	132.060	56.250	3.392
1938/39	184.554	158 063	68.750	5.980
1939/40	293.430	259.891	68.750	6.214

Les recettes brutes et les bénéfices nets n'ont fait qu'augmenter pour atteindre en 1939/40 le chiffre le plus élevé. Si, par contre, les dividendes aux actions n'ont pas été accrus en 1939/40, c'est parce qu'un prélèvement de L.E.142.500 a été effectué sur les bénéfices pour parfaire le montant nécessaire à l'augmentation du capital. La distribution des actions nouvelles étant gratuite, cette somme de L.E. 142.500 se trouve en fait être distribuée parmi les actionnaires.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, elles sont particulièrement brillantes. Comme l'a déclaré à l'Assemblée générale M. Michel Salvago, Président de la Société, en réponse à une question posée par un actionnaire, les résultats de cette année ne proviennent pas des circonstances créées par la guerre, mais sont dus uniquement au travail normal de la Société. «D'ailleurs, a ajouté le

Président, d'accord avec la Société Misr, les prix de vente n'ont jamais atteint les niveaux qui auraient pu être fixés sur base de la protection douanière.»

Dans ces conditions, la Société travaillant actuellement à plein rendement, il lui sera possible de réaliser des bénéfices aussi importants, sinon supérieurs à ceux du dernier exercice. Il est permis donc, sur cette base d'espérer à un coupon qui pourrait facilement dépasser P.T. 55, même sur un capital augmenté. En effet pour 200.000 actions cela ferait L.E. 110.000, alors qu'il existait à la fin de l'exercice 1939/40, une somme disponible de plus de L.E. 200.000.

Les cours actuels au Bourse de l'action qui avoisinent P.T. 1.370 sont donc loin de surestimer le titre.

L. Neuman

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

Capital : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa
R.C. No. 9823

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

APRES LA VICTOIRE

La grande victoire impériale de l'ouest a et aura, comme tous les grands faits militaires, des répercussions profondes. Tâchons de résumer ses effets les plus apparents pour la Vallée du Nil.



On aura tout d'abord noté avec plaisir les félicitations chaleureuses que S.M. le Roi, la Chambre, le Sénat, le gouvernement et de nombreux notables égyptiens ont envoyé au

gouvernement et à l'armée britannique à la suite de l'offensive si magistralement menée de la semaine dernière.

On s'est rendu compte, dans tous les milieux, que la victoire britannique libérait une fois pour toutes le pays de la menace que le fascisme faisait peser à ses frontières depuis cinq ans. Il suffit de rappeler les envois périodiques de troupes fascistes en Libye, annoncés au monde à grands renforts de publicité chaque fois que Mussolini entendait intimider l'Europe et l'Orient, pour réaliser l'ampleur de ce grand événement historique.

Le Premier ministre et le ministre de la Guerre, dans des déclarations faites à la presse ont bien souligné ce fait.

LES PRISONNIERS

L'Egypte s'est trouvé devoir hospitaliser d'une semaine à l'autre une nombreuse population nouvelle démunie de passeport: quelque 32.000 prisonniers italiens dont presque 2.000 officiers, parmi lesquels quatre généraux, — qui viennent se joindre au général Castrucci, capturé au début de la guerre — plusieurs colonels et d'autres personnages militaires se hauts grades. Campements et hôpitaux ont été littéralement assaillis sans parler des chemins de fer de l'Etat qui furent durement mis à contribution.

Comme le nombre des nouveaux venus en Egypte ne s'arrêtera sans doute pas là, il se pose un véritable problème de ravitaillement pour les autorités militaires. Il est possible que le séjour de ces hommes soit provisoire en Egypte et qu'ils soient

transférés ailleurs, beaucoup plus loin du théâtre de leurs exploits. Mais en attendant il faut pourvoir à leurs soins. Il est à noter d'ailleurs que parmi eux se trouvent de nombreux libyens musulmans que la population égyptienne accueille fraternellement, comme des coreligionnaires malheureux et non comme des ennemis. C'est un des aspects touchants de cette guerre stupidement déchaînée par Mussolini et qui n'a été voulu ni par la population italienne, ni par les populations coloniales.

REPERCUSSIONS POLITIQUES

La victoire britannique a été surtout chaleureusement accueillie par le "Destour", organe des saadistes et du Dr. Ahmed Maher pacha.



Le parti du président de la Chambre, qui a toujours préconisé une participation active de l'Egypte contre l'envahisseur, y a vu une justification de toutes ses prévisions.

Et lorsque le "Destour" écrit, non sans mélancolie, que le royaume a manqué l'occasion de participer à une brillante et glorieuse campagne, on sent combien il le regrette. Incontestablement, cette situation heureuse contribue à renforcer l'autorité personnelle du Dr. Ahmed Maher pacha.

LE TRAITE



Questionné sur ce point délicat, le Premier ministre, toujours laconique et réservé, s'est borné à déclarer que le gouvernement poursuivait la politique fidèlement adoptée jusqu'ici d'exécuter le traité anglo-égyptien.

Cette réponse était indirectement adressée aux Saadistes.

REMANIEMENT !

On avait fait circuler le bruit que les Saadistes, considérant que l'envahisseur avait été maintenant chas-

sé du territoire égyptien, il n'était plus question de lui déclarer la guerre et que, par conséquent, leur collaboration au gouvernement redevenait possible.

On se souvient en effet



les collaborateurs saadistes de feu Hassan Sabri pacha avaient quitté le cabinet parce qu'ils n'approuvaient pas sa politique de temporisation à l'égard de l'agresseur fasciste.

Interrogé par la presse au cours du thé qu'il lui offrit jeudi après-midi dans les salons du ministère des Affaires étrangères, le Premier a tenu à démentir la nouvelle d'un remaniement de son ministère afin d'y inclure des collègues du Dr. Ahmed Maher pacha.

ET LE WAFD ?

L'attitude du Wafd demeure inchangée.

Le "Misri" et le "Wafd El Misri", porte-parole autorisés du grand parti nationaliste, prenant prétexte du prochain renouvellement de quarante-quatre sièges de sénateurs, demandent des élections générales.



L'objection qu'on leur fai-

sait jusqu'ici du danger de guerre et de la proximité de l'ennemi n'existant plus après la victoire impériale, le Wafd estime que le moment est propice pour une vaste consultation populaire

Naturellement, cette demande est tombée dans le vide, si l'on peut dire, tant les hautes sphères que les deux grands partis, saadiste et libéral-constitutionnel, se refusant à une telle opération qui devrait être effectuée à l'abri de la loi martiale.

LE SEMAINIER.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

THE EGYPTIAN SALT & SODA Cy. Ltd.

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939-40

Les Actionnaires de cette Société ont tenu leur Assemblée Générale Ordinaire, le Samedi 14 Décembre 1940, à 11 a.m.

Voici le rapport du Conseil d'Administration qui leur fut présenté:

Messieurs les Actionnaires,

Vers la fin de notre Exercice Financier, nous avons eu à déplorer la perte de notre Président feu Elie Mosseri enlevé brusquement à l'affection des siens de ses nombreux amis.

D'autres ont déjà retracé les grandes quantités dont le défunt était doué et qui lui avaient valu, de son vivant, les sympathies unanimes de tous ceux qui l'approchaient. Nous nous souviendrons toujours, quant à nous, du précieux concours qu'il a toujours prêté à la Société dans l'exercice de ses fonctions.

Nous adressons à sa mémoire l'expression de notre hommage le plus ému.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les Comptes de notre Société pour l'Exercice clos au 31 Août 1940.

Les bénéfices provenant des différentes branches de notre activité, les revenus du Portefeuille-Titres, et les intérêts des Comptes en Banque, s'élèvent ensemble

	L.E. M.
à	116,799.421
dont il y a lieu de déduire:	
1.) Pour frais d'Administration L.E. Ms. 5,647.289	
2.) Pour amortissements 14,132.870	19,780.159
Bénéfices nets de l'Exercice	97,019,262
le Report à nouveau de l'Exercice précédent étant	1,590.920
le montant disponible ressort à	98,610.182
sur lequel nous vous proposons de prélever	97,608.453
pour mettre en paiement un dividende, net d'impôt de 3/— par action et de reporter à nouveau le solde	1,001.729

Les débits de l'Exercice sous revue coïncident avec le commence-

ment de la guerre aux effets et à l'influence de laquelle nos affaires sociales ont dû être subordonnées,

Grâce à une politique de prévoyance adoptée par Votre Conseil avant et après l'ouverture des hostilités, nous avons pu, non seulement intensifier au maximum possible le rythme de notre production, mais aussi assurer aux différentes branches de notre Industrie les conditions favorables nécessaires à leur exploitation avantageuse.

Nous avons, par ailleurs, réalisé certaines autres activités qui faisaient déjà partie de notre programme d'avant guerre mais dont la mise au point a dû être précipitée à cause de la guerre. Notre Tonnellerie, notre Bidonnerie, l'Hydrogénation des Huiles, Fabrication d'acides gras, la Fabrication de Bougies, se trouvent parmi les activités dont s'agit et auxquelles les bénéfices de l'Exercice sont également redevables. Les exportations de sel ont de même contribué, cette année, aux résultats heureux que nous vous présentons.

Les amortissements inscrits au Bilan cette année s'élèvent à L.E. 14,132 870 ms.

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'au cours de l'Exercice nous avons fait appel à la précieuse collaboration de S.E. Ismail Sidky Pacha, dont la haute personnalité vous est à tous connue.

Son Excellence a bien voulu accepter à siéger à Votre Conseil d'Administration et nous l'en remercions vivement. Nous sommes certains que vous serez unanimes à ratifier notre choix.

En application les Lois et Proclamations parues en Egypte nous avons dû considérer comme ayant pris fin, depuis le 12 Juin 1940, le Mandat d'Administrateurs de nos Collègues Comm. E. Biagi et Comm. G. Vannucci, qui au sein du Conseil ont rendu des services appréciables à la Société.

En vue de combler les sièges restés vacants par les deux Adminis-

trateurs précités, nous avons prié tout récemment Monsieur Elie Djeddah du Caire et Monsieur E.O. Lambiotte Administrateur Directeur de la Banque Belge et Internationale en Egypte, de se joindre à nous

Nous ne doutons pas que la collaboration de ces Messieurs au sein de votre Conseil sera des plus profitables aux intérêts de votre Société et espérons en conséquence que vous voudrez bien approuver leur nomination.

L'Ordre de sortie met fin au mandat de Mr. A. Lian et du Comm. E. Biagi. Mr. A. Lian est rééligible et se représente à vos suffrages.

Comme par le passé, la Direction et le Personnel, à tous degrés de la hiérarchie, ont fait preuve d'activité et de dévouement; nous leur adressons en votre nom, les remerciements qu'ils méritent.

Hewat, Bridson et Newby
Secrétaires

Alfred Lian
Aly Emine Yehia
Administrateurs

Crédit Foncier Egyptien

OBLIGATIONS 3 o/o A LOTS

TIRAGES DU 16 DECEMBRE 1940

Emission 1903 — 489e. Tirage

Le No. 729.910 est remboursable par 50.000 frs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 francs.

406530	464797	560829	604128	675254
422094	470782	578164	612022	675574
427879	493039	591085	636221	683737
433757	526906	596901	641735	707607
460812	559301	596933	669090	798797

Emission 1911 — 389e. Tirage

Le No. 287.987 est remboursable par 50.000 frs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1 000 frs.

10749	103778	177384	256538	336349
23620	105018	178395	279056	336942
45263	118030	245929	302085	343906
68706	157907	250341	303035	358530
92938	174716	254036	329822	387101

Le paiement des lots sera effectué à partir du 1er janvier 1941.

NOS SOCIÉTÉS DE PRESSAGE

SOCIÉTÉ ANONYME DE NETTOYAGE & PRESSAGE DE COTON

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939-40

Vendredi 13 Décembre 1940, dans l'après-midi s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sous la présidence de M. Marino Lascaris.

Etaient présents: Michel Salvago, vice-président, Constantin M. Salvago, Costis Z. Joakimoglou, André Sellas, Jean Triandafilloudis, Valendis et le Lieut.Colonel A. Samson, directeur de la Société.

Le quorum étant dépassé le président déclare la séance ouverte et donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration que nous reproduisons plus bas.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation, les résultats de notre Dix-Septième Exercice Social.

Du 1er Septembre 1939 au 31 Août 1940, nous avons pressé:

	Cantars
Balles Cotton 95.887 pesant	720 837,99
Nous avons nettoyé aux Machinettes	27.349,94
et aux Double Openers (Crighton)	7.857,36
Ces quantités représentent 9,12 0/0 de la récolte contre 9,47 0/0 l'année précédente.	
Nous vous proposons une rétrocession de P.T. 60 par 100 Crs., à nos Clients Presseurs, soit	L.E. 4.481,708
Divers amortissements pour Bâtisses et Machines	L.E. 3.000,000
et pour Dépréciation	L.E. 2.000,000
Portefeuille Titres	L.E. 2.000,000

faisant un total de L.E. 9 481,708

et laissant un bénéfice net de L.E. 17.015,900

Ces bénéfices suivant l'art. 30 des Statuts, doivent être répartis comme suit:

1o.) 10 0/0 à la Réserve Statutaire	L.E. 1.701,590	
2o.) 6 0/0 aux Actions Ordinaires	L.E. 6.840,000	L.E. 8.541,590

Sur ce solde	L.E. 8.474,310	
3o.) Au Conseil d'Administration	L.E. 2.125,000	

L.E. 6.349,310

A ce solde il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'Exercice 1938-1939
 L.E. 491,449 |

4o.) Nous vous proposons de fixer un dividende total de P.T. 45 par action, ce qui représenterait, moins le 6 0/0 déjà mentionné la somme de L.E. 5.985,000

et de reporter à nouveau L.E. 855,759

Un actionnaire demande si tout le coton acheté pour compte du B.G.C.B.C. sera pressé au fur et à mesure de l'emmagasiner, ou bien au moment de l'exportation.

Le président répond que le coton est pressé au fur et à mesure de son emmagasinage, et que l'exercice en cours se présente sous de bons auspices.

Les comptes et les questions à l'ordre du jour furent approuvés à l'unanimité.

Nous donnons ci-après le rapport du Conseil d'Administration qui a été lu aux actionnaires.

L'acompte sur Bénéfices de l'Exercice en cours de P.T. 20 par action a été déjà payé en date du 1er Mars 1940, soit L.E. 5.700.

Si vous approuvez nos propositions, le dividende complémentaire, de P.T. 25 par action, sera payable le 16 Décembre 1940 aux guichets de la Banque d'Athènes, contre remise du Coupon No. 33, sous déduction de l'impôt.

Nous avons le profond regret de vous informer que dans le courant de cet Exercice Social nous avons eu à déplorer la perte de deux Administrateurs: Monsieur Vitalis Sidi, décédé le 19 Mars 1940 et Monsieur Robert Lévy, décédé le 20 Août 1940.

En leur personne notre Société a perdu deux Administrateurs de jugement éclairé et très dévoués aux intérêts de la Société.

Vous vous associerez certainement à l'hommage que nous rendons aujourd'hui à la mémoire des disparus.

Nous demandons de donner quitus définitif à leur succession.

Les Administrateurs sortants sont MM. J. Fumaroli et Th. P. Mitarachi, lesquels sont rééligibles.

Votre Conseil a appelé aux fonctions d'Administrateur, Monsieur Costis Z. Joakimoglou, client de la première heure et nous vous prions de ratifier cette nomination.

Vous avez maintenant :

1) A approuver les comptes de l'Exercice finissant le 31 Août 1940, ainsi que la répartition des Bénéfices au 31 Août 1940 et à fixer le dividende.

2) A ratifier la nomination de Monsieur Costis Z. Joakimoglou comme Administrateur.

3) A élire deux Administrateurs.

4) A fixer le montant des Jetons de Présence aux Administrateurs pour l'Exercice 1940-41.

5) A procéder à la nomination de vos Censeurs, pour l'Exercice 1940-1941 et à fixer le montant de leur allocation pour le dit Exercice.

Le Président du Conseil d'Administration,

M. LASCARIS

BILAN AU 31 AOUT 1940

ACTIF	L.E. M.	L.E. M.	PASSIF	L.E. M.	L.E. M.
IMMOBILISATION:			CAPITAL SOCIAL:		
Terrains Pics2 42.481,60	31.441,879		28.500 Actions de L.E. 4 chacune, entièrement libérées		114.000,000
Bâtisses — Moins Amortissements	74.426,429		Réserve Statutaire		31.767,190
Machines — Moins Amortissements	20.689,812		Banquiers		10.410,626
Routes — Moins Amortissements	2.781,766		Créditeurs et Provisions diverses ...		9.049,884
Mobilier et Autres — Moins Amor- tissements	1,000		Comptes d'Ordre		156,000
Accessoires et Pièces de Rechange — Moins Amortissements	1,000	129.341,886	Pertes et Profits:		
REALISABLES:			Reliquat de l'Exercice 1938-1939 ...		
Stock Fournitures	18.969,882			491,449	
Débiteurs Divers	11.947,297		Bénéfices de l'Exercice 1939-1940 ...		
Dépôts Divers	398,775		selon compte-ci-annexé		
Portefeuille Titres:				17.015,900	17.507,349
£ 18.000 Obligations Dette Egypt- tienne L.E. M.			Administrateurs Compte Dépôt Sta- futuraire		
Unifiée 4 0/0 Prix Coûtant 17.772,191 (Valeur au 31 Août 1940 au minimum fixé par le Gouvernement Egyptien L.E. 12.816.—).				8.000,000	
L.E. 500 Bons du Trésor du Gouvernement Eryp- tien 4 1/2 0/0 Prix Coû- tant	500,366		=====		
(Valeur au 31 Août 1940 au minimum fixé par le Gouvernement Egyptien L.E. 471,250).			=====		
	18.273,057		=====		
Moins: Réserve	3.000,000	15.273,057	46.589,011		
DISPONIBLES:					
Espèces en Caisse		587,905			
Comptes d'Ordre		156,000			
Frais payés d'avance		516,247			
Dividende Intérimaire		5.700,000			
Dépôt Statutaire Administrateurs ...	8.000,000				
		182.891,049			182.891,049
		=====			=====

RAPPORT DES CENSEURS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de coton (S.A.E.),

Selon le mandat qui nous a été confié, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons fait un examen du Bilan arrêté au 31 Août 1940 ainsi que des livres de la Société et nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous avons requises

Le poste «Portefeuille Titres», qui figure au Bilan, après dépréciation, pour L.E. 15.273,057, représente des titres dont l'évaluation aux prix minima, fixé par le Gouvernement Egyptien, s'élevait à L.E. 13.287,250, au 31 Août 1940.

Sous réserve de l'observation ci-dessus nous sommes d'avis que le dit Bilan présente une situation réelle des

affaires de la Société d'après les informations et explications qui nous ont été fournies et d'après les livres mémes de la Société.

Alexandrie, le 28 Novembre 1940

PRICE, WATERHOUSE, PEAT et CO.
Chartered Accountants, Censeurs.

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'ANNÉE
FINISSANT LE 31 AOUT 1940**

DEBIT	L.E. M.	CREDIT	L.E. M.
Frais d'Exploitation	35.017,679	Nettoyage et Pressage de Coton, Inté rêts, etc	61.670,812
Frais Généraux et Divers	4.637,233		
Amortissements et Dépréciations	5.000,900		
Pertes et Profits — Bénéfices	17.015,900		
	61.670,812		61.670,812
	=====		=====

RAPPORTS ET BILANS

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

Dans notre précédent numéro, nous avons publié le rapport du Conseil d'Administration de cette Société présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le lundi 9 Décembre 1940 à 4h. p.m. Nous reproduisons dans ce numéro le Bilan arrêté au 30 Septembre 1940 ainsi que le Compte de Profits & Pertes de l'Exercice 1939/40.—

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1940

ACTIF		L.E. M.	L.E. M.	PASSIF		L.E. M.	L.E. M.
Terrains		15.502,237		Capital, autorisé et émis:			
Immeubles: moins amortissements ...		95.203,410		125.000 Actions de Lstg. 4 chaque			
Machines: moins amortissements ...		283.970,080	894.675,727	= Lstg. 500.000		487.500,000	
Mobilier			4.446,174	Réserve Statutaire		107.167,148	
Participations:				Divers Fonds de Réserve		150.000,000	
Société Egyptienne des Industries				Réserve Spécial pour Débiteurs Dé-			
Textiles, S.A.E.:				faillants:			
62.500 Actions de L.E. 4 chaque	250.000,000			10 % sur Compte Débiteurs ...		16.701,303	
Société Egyptienne de l'Industrie				Créditeurs:			
de Bonneterie, S.A.E.:				Créditeurs Divers	87.621,793		
12.500 Actions de L.E. 4 chaque	50.000,000	300.000,000		Caisse de Prévoyance Employés ...	20.586,762	108.208,555	
Titres et Commandites			8.092,020	Compte Profits et Pertes:			
Débiteurs:				Bénéfice de l'Exercice 1938-39 ...	5.980,486		
Sociétés Soeurs	24.198,722			Bénéfice de l'Exercice 1939-40 ..	259.891,557	265.872,042	
Divers	142.814,307	167.013,189		Comptes d'Ordre:			
Palements d'Avance:				Dépôt Statutaire des Administra-		11.154,000	
Assurances, Impôts		1.562,189		teurs			
Fonds Disponibles:							
En Caisse	3.190,997						
En Banques	82.583,097	85.774,094					
Stock au 30 Septembre 1940, certifié							
par l'Administrateur - Directeur							
Général:							
Coton, Filés, Tissus	173.884,816						
Matériaux d'Industrie Pr. mémoire	1,000	173.885,816					
Comptes d'Ordre:							
Dépôt Statutaire des Administra-							
teurs:							
2.860 Actions déposées en Banque	11.154,000						
			1.135.449,049				1.135.449,049

RAPPORT DES CENSEURS

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons vérifié le

Bilan ci-dessus avec les Registres et Documents y relatifs. Ce Bilan est, à notre avis, bien établi de façon à faire ressortir la situation exacte de la Société et ce, d'après les explications qui nous ont été fournies et ainsi qu'il

appert de l'examen des écritures de la Société.

Alexandrie, le 27 Novembre 1940.

(Signé) RUSSELL & Co.
Chartered Accountants.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 30 SEPTEMBRE 1940

DOIT	L.E. M.	L.E. M.	AVOIR	L.E. M.	L.E. M.
Assurances		3.053,416			
Impôts		2.139,827			
Intérêts		1.021,577			
Honoraires du Secrétaire du Conseil			Compte Fabrication:		
d'Administration		150,000	Bénéfice Brut de l'Exercice		266.288,293
Allocation aux Censeurs		200,000			
Frais d'Administration		9.272,867	Loyer		1.435,000
Provision pour Impôts sur les Béné-			Bénéfices des Participations		25.706,770
fices		17.700,819			
Bénéfice Net		259.891,557			
		293.430,063			293.430,063

CONSEIL CONSULTATIF DE L'AGRICULTURE

Vu l'Arrêté du 10 Juin 1914 instituant un Conseil Consultatif de l'Agriculture;
Vu l'Arrêté du 8 janvier 1940 remaniant le dit Conseil;
Considérant l'opportunité de modifier la composition du dit Conseil,
Après l'approbation du Conseil des Ministres;

ARRETE:

Art. 1. — Le Conseil Consultatif de l'Agriculture sera composé comme suit:
Le Ministre de l'Agriculture, «Président.»

Membres désignés en raison de leur fonction

- Le Directeur Général des Wakfs Royaux Privés ou le Sous-Directeur.
- Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture.
- Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances aux Affaires Cotonnières.
- Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère du Commerce et de l'Industrie.
- Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Wakfs.
- Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Hygiène Publique (Affaires Médicales).
- Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Hygiène Publique (Services Publics).
- Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Travaux Publics, ou le Sous-Secrétaire d'Etat-Adjoint.
- Le Conseiller Royal du Ministère de l'Agriculture.
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture.
- L'Inspecteur Général de l'Irrigation au Ministère des Travaux Publics.
- L'Inspecteur Général des Projets au Ministère des Travaux Publics.
- Le Directeur Général de l'Administration des Domaines de l'Etat.
- Le Président du Conseil d'Administration du Crédit Agricole d'Egypte.
- Le Chef Technicien en Coton du Ministère de l'Agriculture.
- Le Doyen de la Faculté d'Agriculture.

Membres désignés en raison des groupes auxquels ils appartiennent

- Fouad Abaza Pacha, Directeur Général de la Société Royale d'Agriculture.
- Mr. T.S. Richmond, Directeur, Egyptian Agricultural Co., Ltd.
- René Cattaoui bey Directeur Général de la Société Anonyme de Wadi Kom Ombo.
- Youssef Nahas Bey, Secrétaire Général du Syndicat Général Agricole Egyptien
- Mr. Jacques Muhlberg, Directeur de l'Anglo Egyptian Land Allotment Co.

Membres choisis parmi les grands Agriculteurs

- Ismail Sedki Pacha, Mohamed Chafik Pacha, Mahmoud Choukri Pacha, Ibrahim Fahim pacha, Mahmoud Hanafi Bey Mahmoud Fahmi Pacha, Galal Fahim cha, El Sayed Khachaha Pacha Mohamed el Magazi Pacha, El Sayed Mohamed el Badraoui Achour Pacha, Ragheb Hanna Bey, Mohamed Ali Nasser Bey, Abdel Aziz el Gammal Bey, Allam Mohamed Bey, Emile Alexan Eff., Mohamed Helnu Sélim Bey, Docteur Zaki Mikhail, Mohamed Zulfikar Bey, Chalabi Saroufime Bey, Mohamed Barakat Eff, Moha-

med Eloui el Gazzar Bey, Abdel Halim Abou Seif Radi effendi Kamel Barsoum Eff., Mtre Mamdouh Riad, Mohamed Ragheb Attiah Bey, Mr. Samuel Avigdor, Soliman Badaoui Bey Morsi Mohamed Balbaa Bey, Me. Mohamed Hamed Gouda, El Sayed Abdel Hadi el Kassabi,

Chafik Sidhoum Elias Bey et Me. Mohamed El Dessouki el Far.

Monsieur R. G. Rolo Vice-Président de la Commission de la Bourse de Minet el Bassal à Alexandrie, et Moustafa Nasrat Eff., membres de la dite Commission, seront adjoints aux membres du Conseil lors de l'étude des questions cotonnières.

Art. 2. — En cas d'empêchement le Ministre de l'Agriculture sera remplacé à la présidence, du susdit Conseil par le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture.

Fait, le 5 Zulkadeh 1359 (4 décembre 1940).

(Signé): Ahmed Abdel Ghaffar

CIRCULATION FIDUCIAIRE ET DE LA MONNAIE SUBSIDIAIRE

Le Département de la Statistique nous communique les chiffres comparatifs suivants de la circulation fiduciaire et de la monnaie subsidiaire à la fin du mois d'octobre:

	1940	1939	1938
	(En milliers de L.E.)		
Circulation Fiduciaire:			
Bank-notes de la « National Bank of Egypt »	38.646	26.421	22.300
Currency Notes du Gouvernement Egyptien	50	50	50
Ensemble	38.696	26.471	22.350
Circulation de la Monnaie Subsidiaire:			
Argent	5.123	4.015	4.107
Nickel	966	914	912
Bronze	72	67	64
Ensemble	6.161	4.996	5.083

THE EGYPTIAN DELTA LIGHT RAILWAYS, LIMITED

Recettes pour les 10 jours au 30 nov. 1940.

Kilométrage des votes	Voyageurs		Marchandises		Total L.E.	Recettes tot. exer. commen. le 1er avril 1940 L.E.
	L.E.		L.E.			
982	5.152		5.391		10.543	144.561
			Même période 1939			
1004	3.877		3.993		7.870	135.263
Plus-values	1.275		—		—	—
Moins-values	—		1.398		2.673	9.298

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

**Capital: 400 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS**

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMAILIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES**

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 13 AU 20 DÉCEMBRE 1940

DESIGNATION DES VALEURS	13 Déc. 1940	20 Déc. 1940	DESIGNATION DES VALEURS	13 Déc. 1940	20 Déc. 1940
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4 % P.T.	8085	7850	Dom. Ch. Fadl Act. ... P.T.	450 a	488
Privilégiée P.T.	7175	6685	Gharb Land Cy. Fd. ... P.T.	152	139
Bons du Trésor 4½% P.T.	9750 a.	10050	Gharbieh Land P.T.	23 v.	23
Lots Turcs P.T.	7,5 a.	7,5 v.	Anglo-Eg. Land Allot. P.T.	325 a.	325 a.
Trib. d'Eg. 3½ % P.T.	8400	8400	Sté. Fonc. d'Egypte ... P.T.	539	539
Tribut d'Eg. 4% P.T.	9065 a.	9065	Wadi-Kom-Ombo Act. P.T.	673	626
Greek Gov. 7 to Refuge			Wadi-Kom-Ombo Fd. P.T.	3526	3526
Loan 1924. P.T.	2320 excn.	2320 excn.	Sté Am. du Béhéra Act.		
			Ord. P.T.	1184	1126
BANQUES			Anglo-Belgian Cy. P.T.	81 a	82 a.
Crédit Agr. d'Egypte,			The Aboukir Cy. Ltd,		
Act. Ord. P.T.	382 n.	382 excn	Act. P.T.	63	60
National Bank P.T.	2770	2610	The Gabbari Land Cy,		
Créd. Fon. Eg. Act. ... P.T.	2390	2280	Act. P.T.	145	145
Crédit Fon. Ed. 1/10 ... P.T.	4400	4150	SOCIETES IMMOBILIERES		
Cré. Fon. Em. 1903 ... P.T.	1276 ext.	1190	Union Foncière P.T.	298 a.	286
Cré. Fon. Em. 1911 P.T.	1116 ext.	1082	Eg. Enter et Dev. P.T.	470 a.	560
Cré. Fon. Obl. 3½% P.T.	1896 excn.	1896	Eg. Ent. et Dev. Fd. ... P.T.	49	49
Cré. Fon. Ob. 3% P.T.	1560 a.	1560 a.	Cairo-Heliopolis P.T.	1096	1040
Créd. Foncier obl. 3½ %			Cairo Héliopolis, Fd. ... P.T.	1170	1022
Em. 1937 P.T.	7940 excn	7940 excn	Cairo-Heliopolis, Ob. ... P.T.	1900 a.	1900 a.
Banque d'Athènes P.T.	44,5	40	Egypt. Delta Land P.T.	107,5	103,5
Sté. An. Belgo-Egyptien-			New Egyptian Cy. P.T.	87	82
ne, Part. Soc. P.T.	74,5	74,5	Koubeh Gardens P.T.	50 a.	50 a.
Land Bank, Act. Ord. ... P.T.	407	387	Cairo Suburban Land ... P.T.	286	286 n.
Land Bank, Fond P.T.	3880	3600	SOCIETES INDUSTRIELLES		
Land Bank, Ob. 3½% ... P.T.	1312	1312	Crown Brewery P.T.	800	800
Land Bank, Ob. 4% ... P.T.	232 excn	232 excn	C'e. Frigorifique P.T.	610	600
Land Bank, Obl. 4½ %			Sté Eg. Irrig. Act P.T.	5 a.	5 a.
1930 P.T.	1390	1350 a.	Manure Cy. P.T.	130 a.	130
Land Band 5% 1926 ... P.T.	8890	8890	Salt and Soda P.T.	271	252
Land Bank 5% 1927 P.T.	8200	8200	Port-Said Salt P.T.	248	245
Banque Misr P.T.	525 v.	525 v.	Anglo-Eg. Oil., Act. ... P.T.	306	306 v.
Mortgage Bank of Pales-			Suc. et Raf. Eg. Ord. ... P.T.	628	610
tine Act. Ord P.T.	485	485	Suc. et Raf. Eg. Priv. ... P.T.	450	450
Ob. 5% 1938-56 série D.			Suc. et Raf. Eg. Ob. ... P.T.	1564 a.	1600
V. W. P.T.	8755 n.	8755	Suc. et Raf. Eg. Fd. ... P.T.	540	536
Ob. 5% 1939-56 sér. X ... P.T.	8755 n.	8755	Elect. Light Pow. Jss. P.T.	1350	1350
Ob. 5% 1941-56 sér. Y ... P.T.	8630 excn	8630	Indust. du Froid, Act. P.T.	503,5 exc	503,5
Sté Misr Transp. & Nav.,			Filat. Nationale Ord. ... P.T.	1460	1370
Act. P.T.	763 n.	763 n.	Cairo Sand Bricks P.T.	390	380
EAUX			Imprimerie Misr P.T.	703	703
Eaux Caïre, Act. P.T.	440 a.	440 v.	Sté Misr Egr. Coton ... P.T.	375	375
Eaux du Caïre, Jss. ... P.T.	1256	1196 v.	Plâtrières Ballah P.T.	864 excn	864
Eaux Caïre, Fond P.T.	8700	8500	Alexandria Pressing ... P.T.	715	750
Eaux Caïre, Obl. 4% ... P.T.	8005	8250 a.	«Al-Chark» Cie. Ass. sur		
Eaux Caïre, Obl. 4% ... P.T.	8065	8065	la Vie P.T.	466 excn	466 excn
TRANSPORTS			Soc. Ciments Portland		
Anglo-Am. Nile Cy P.T.	200 a.	200 v.	Tourah P.T.	1072	1060
Aut.-Om. Caïre, Act. ... P.T.	388 a.	200 v.	Sté Misr Fil. et Tiss:		
Aut.-Om. Caïre Fd. P.T.	87,5	388 a.	Act. P.T.	634	575
Menzaleh Canal, Act. ... P.T.	170	220 a.	The As. Cot. Ginners P.T.	53	53
Ch. Fer Kéneh, Act. ... P.T.	1414	2100 a.	Sté. Finan. et Ind. d'E-		
United Egypt. Nile P.T.	195 a.	190	gypte, Act. P.T.	990 exd	990
Ob. Suez 3% 2e série ... P.T.	3860	3860 v.	Sté Misr Tissage Soie		
Ob. Suez, 3% 3e série ... P.T.	3858	3858 v.	Act. P.T.	750	750
Suez 5% P.T.	3860 v.	3860 v.	HOTELS		
Trams Alex Div. P.T.	630	626 a.	Gd. Hôt. Eg. Nung ... P.T.	1300 a.	1300 a.
Trams Alex. Act. Jss. ... P.T.	72	74	Gd. Hôt. Ob. série A ... P.T.	9135	9135
Trams Alex. Ob. 4% ... P.T.	1814 excn	1814 excn	Up. Eg. Hot. Nouv ... P.T.	110	100
Trams Caïre Part Soc. P.T.	220	210 v.	Up. Eg. Hot. Ob. 5% ... P.T.	8257 n.	8257 n.
Delta Light Rail. P.T.	130	117	Egyptian Hot. Ord. ... P.T.	137	128
			Egyptian Hot. Priv ... P.T.	825	830

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 13 AU 20 DÉCEMBRE 1940

DESIGNATION DES VALEURS	13 Déc. 1940	20 Déc. 1940	DESIGNATION DES VALEURS	13 Déc. 1940	20 Déc. 1940
Empr. Municipal 1902... P.T.	8409.5	8409,5 exci	Trams Alex, Div P.T.	600	630
Empr. Municipal 1919... P.T.	8325	8300	Trams Alex, Jouiss P.T.	70	76
Land Bank, Act. P.T.	405	387	Trams Alex, Obl, 4% ... P.T.	1820 excn	1820 excn.
Land Bank, Obl. 3½%... P.T.	1426	1470	Press et Dépôts Act. ... P.T.	1200	1198
Land Bank, Obl, 4% ... P.T.	235 exn	235 excn.	Presses Libres P.T.	960	950
Land Bank, Fond Lst.	2954	4000	Net. et Pressage P.T.	680	675 exc.
Alexandria Water P.T.	1386	1322	Alex. Pressing P.T.	780	725
Béhéra Ord P.T.	1190	1140	Bonded War, Ord. P.T.	600 a.	610
Béhéra Priv. P.T.	450	452 a.	Bonded War, Priv. P.T.	431 exen	465
Urb. et Rurales P.T.	171	171	Filat, Nationale, Act, P.T.	1450	1366 a.
Union Foncière P.T.	270	270	Somont et Pyramides P.T.	600	590 v.
The Gabbary Land P.T.	170 v.	168	Salt and Soda P.T.	273	251
Delta Lt. Rys. Priv ... P.T.	130	117	Port-Said Salt P.T.	232	246
Alexandria Ramleh P.T.	80	78	Ass. Cotton Ginners ... P.T.	58.5	52
Financière et Indust P.T.	1010	990	Kafr El Zayat Cotton		
Aboukir Cy. P.T.	64.5	59.5	Cy. P.T.	680	680 a.

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

SOCIETE EGYPTIENNE DE PRODUITS AMIDONES

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES EXERCICE 1939-40

	L.E. M.	L.E. M.	L.E. M.
Bénéfice selon Bilan			259,891,557
à déduire:)			
10. Amortissements :			
Compte Immeubles 5 % sur	95,203,410	=	4,760,171
Compte Machines 6 % sur	283,970,080	=	17,038,205
Compte Mobilier 20 % sur	4,446,174	=	889,235
			22,687,611
20. — 5 % à la Réserve Statutaire ...		11,860,197	237,203,946
5 % au Conseil d'Administra- tion		11,860,197	23,720,394
30. — 5 % de Dividende aux Actionnaires sur le capital so- cial de L.E. 487,500, soit P.T. 19,5 par action			213,483,552
			24,375 —
40 — Transfert à la Réserve Extraordinaire pour être affecté à l'augmentation du capital social sous réserve d'approba- tion par l'Assemblée GénéraleExtraordinaire			189,108,552
			142,500,—
50. — Versement à la Caisse de Prévoyance pour les Employés			46,608,552
			2,000,—
			44,608,552
à ajouter:			
Report de l'année dernière			5,980,486
			50,589,038
P.T. 35,5 de Dividende supplémentaire par action, sur 125.000 actions			44,375,—
et reporter à nouveau			6,214,038
			====

Entre:

Haim Dorra, négociant, admi-
nistrateur de Sociétés, égyptien,
(600 actions);

Dr. Aly Mohamed El Kirdani
Bey, docteur en médecine, égyptien
(250 actions);

Abdallah Abdallah Mohamed,
industriel, égyptien (500 actions);
Ahmed Enane, administrateur de
Sociétés, égyptien, (125 actions);
Jacques Dorra, négociant, égyptien,
(150 actions);

Ahmed Imam Chaféi, entrepre-
neur, égyptien, (125 actions);

Dr. Clément Dorra, docteur en
médecine, égyptien, (125 actions);
Albert Chehada, ingénieur, égyptien,
(125 actions);

a été formée une Société Anony-
me Egyptienne, ayant pour objet:

a.— la fabrication, la prépara-
tion et la transformation de toutes
matières premières généralement
quelconques, servant ou pouvant
servir, directement ou indirecte-
ment, comme produits amidonnés;

b.— les recherches et études
scientifiques se rapportant ou pou-
vant se rapporter aux dits produits.

c. — l'importation et l'exporta-
tion des matières premières néces-
saires ou des produits amidonnés
déjà fabriqués et apprêtés à l'E-
tranger;

d. — l'achat et la vente, en gros
et en détail, de toutes les matières
premières et de tous les produits
amidonnés, de quelques natures
qu'ils soient.

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 20 Décembre 1940.

La défaite des fascistes va en s'amplifiant. En Albanie, les troupes grecques réalisent chaque jour de nouvelles avances et tous les efforts des italiens ne réussissent pas à arrêter la poussée des Hellènes.

Dans le désert occidental, les anglais font maintenant la guerre en territoire libyen, ayant encerclé Bardia. Et comme l'a déclaré le Premier Britannique, M. Winston Churchill, l'offensive britannique n'est pas à sa fin.

En Italie souffle le vent de la révolte. La position de Mussolini et de ses acolytes devient difficile au point que Hitler envisagerait une occupation de l'Italie avant que le régime fasciste ne soit renversé.

En France, on a également observé des signes de raidissement. Laval a été limogé et ne fait plus partie du Cabinet de Vichy. Et le Maréchal Pétain semble vouloir tenir tête aux allemands.

Aux Etats-Unis, un vaste projet d'aide financière à l'Angleterre est mis au point. Il ne s'agit pas d'emprunt mais de prêter à la Grande-Bretagne tout le matériel de guerre dont elle a besoin.

Malgré les bonnes nouvelles politiques, notre marché fut quelque peu faible cette semaine. Il ne faut pas s'en étonner. Nous sommes à la veille des fêtes de fin d'année. La spéculation veut réaliser une partie de ses bénéfices. Mais à aucun moment les ventes ne furent très importantes; néanmoins elles pesèrent sur un marché creux, provoquant une baisse des prix.

Toutefois, le sous-ton demeure bon. D'autre part, la situation technique du marché a été sensiblement améliorée, par la liquidation de nombreuses positions haussières trop fragiles.

Le marché étant ainsi assaini, il pourra repartir de l'avant, sur des bases beaucoup plus solides.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée clôture à P.T. 7850 contre 8085. La Privilégiée termine P.T. 6885 contre 7175. Les Bons de Trésor avancent à P.T. 10050 contre 9750. Le Tribut 3 1/2 o/o est inchangé à P.T. 8400.

BANCAIRES

L'action National Bank recule à P.T. 2610 contre 2770. L'action Crédit Foncier termine à P.T. 2280 contre 2390. Le dixième fléchit à P.T. 4150 contre 4400. Les obligations à lots sont également plus faibles. L'émission 1903 clôture à P.T. 1190 contre 1176 et l'émission 1911 recule à P.T. 1082 contre 1116.

La Banque d'Athènes a été particulièrement affectée. Elle clôture à P.T. 40 contre 44.5. L'action Land Bank clôture à P.T. 387 contre 407. La fondateur fléchit à P.T. 3600 contre 3880. L'obligation 4 1/2 0/0 est demandée à P.T. 1350, en perte toutefois de P.T. 40.

EAUX, TRANSPORTS ET GANAUX

L'action de capital Eaux du Caire est offerte à P.T. 440. La jouissance recule à P.T. 1196 contre 1256 et la fondateur fléchit à P.T. 8500 contre 8700.

L'Anglo-Américain Nile est offerte à P.T. 200. L'action Menzaleh Canal est demandée à P.T. 220 contre 170. L'United Egyptian Nile clôture à P.T. 190, en perte de quelques piastres.

La dividende Trams d'Alexandrie est demandée à P.T. 626, ne cédant que quelques piastres. La jouissance, par contre, avance à P.T. 74 contre 72.

La part sociale Trams du Caire est offerte à P.T. 210 contre 220. Quant à la privilégiée Delta Light elle fléchit à P.T. 117 contre 130. Cependant, les recettes d'exploitation de cette Société marquent une amélioration constante. Depuis le 1er Avril au 30 Novembre 1940, les recettes ont enregistré une augmentation de 10.000 livres environ, par rapport aux chiffres de la période correspondante de l'année dernière. Et ce qui est plus, c'est l'augmentation du coefficient des recettes par Kilomètre, qui est de l'ordre de plus de 30 0/0.

Les obligations Suez sont toujours délaissées.

FONCIERES et IMMOBILIERES.

La Cheikh Fadl termine à P.T.

438 contre 450. L'action Gharbieh Land fléchit à P.T. 139 contre 152.

L'action Kom-Ombo clôture à P.T. 656 contre 673. La fondateur termine à P.T. 3526, sans changement. L'ordinaire Béhéra fléchit à P.T. 1126 contre 1184.

L'Aboukir cède quelques piastres à P.T. 60. L'Union Foncière clôture à P.T. 286 contre 298.

L'Egyptian Enterprise est en hausse à P.T. 560 contre 470. L'action Cairo-Heliopous fléchit à P.T. 1040 contre 1096. La fondateur recule à P.T. 1022 contre 1170.

La Delta Land est à P.T. 103,5 contre 107,5. La New Egyptian baisse à P.T. 82 contre 87. L'action Koubeh Gardens est toujours demandée à P.T. 50.

INDUSTRIELLES.

La Crown Brewery demeure inchangée à P.T. 800. La Frigorifique abandonne une dizaine de piastres à P.T. 600.

La Salt and Soda fléchit à P.T. 252 contre 271. La Port-Said Salt se maintient assez ferme à P.T. 245 contre 248. L'Oilfields, qui a fait l'objet de nombreux échanges, se trouve offerte en fin de semaine à P.T. 306, après avoir atteint le cours de 318.

Les valeurs sucrières furent également faibles. L'ordinaire Sucrieries termine à P.T. 610 contre 628. La privilégiée est inchangée à P.T. 450. La fondateur perd quelques piastres à 536.

La Filature Nationale fléchit à P.T. 1370 contre 1460. La Filature Misr est à P.T. 595 contre 634. La Ginnars est à P.T. 53, offerte, contre 58.

L'Alexandria Pressing avance à P.T. 750 contre 715.

L'action Ciments Tourah gagne quelques piastres à P.T. 1080. La Cairo Sand Bricks est plus faible à P.T. 380 contre 390. La Financière et Industrielle termine à P.T. 980 contre 990.

HOTELIERES

La Nungovich est demandée à P.T. 1300 contre 1200. Par contre, l'action Upper Egypt Hotels est plus faible à P.T. 100 contre 110, ainsi que l'ordinaire Egyptian Hotels à P.T. 128 contre 137.

LA PAGE DU COMMERÇANT

CONSTITUTIONS

Suivant acte sous seing privé en date du 15 Mars 1939 visé pour date certaine le 30 Mars 1939 sub. No. 2251 transcrit au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce d'Alexandrie le 7 Décembre 1940 sub. No. 32, volume 59, fol. 26 il a été formé une Société en nom collectif, sous la Raison Sociale «P. Koutnouyan et Son», ayant siège à Alexandrie, au No. 37 rue de France, entre les Sieurs Parsegh Koutnouyan et Albert Koutnouyan, égyptiens, domiciliés à Alexandrie, seuls associés en nom.

L'objet de cette Société est le commerce de manufactures en général et notamment l'exploitation du magasin «Bazar La Fortune».

La signature sociale appartient à chacun des associés séparément.

La gérance et la direction des affaires sont confiées au Sieur Albert Koutnouyan seul.

Durée de la Société: du 1er Janvier 1939 au 30 Août 1942

Suivant un contrat sous seing privé du 1er Janvier 1930, visé pour date certaine le 2 Décembre 1940. No. 5559, transcrit au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce d'Alexandrie le 2 Décembre 1940, No. 30, vol. 59, fol. 25, une Société en nom collectif a été formé entre Ahmed El Hussein El Bahrawi, Mohamed El Huss, El Bahrawi, Alv El Huss, El Bahrawi et Husni El Huss. El Bahrawi sous la dénomination «Ahmed El Hussein El Bahrawi et Frères», avec siège à Dessouk, pour commerce des fruits, épicerie et récoltes.

Gestion et signature à Ahmed El Hussein El Bahrawi seul. La Société a commencé le 1er Janvier 1930 et la durée est de 20 ans, renouvelable. Le capital social est de L.E. 200 dont L.E. 50 du gérant et de chacun des associés.

D'un acte sous seing privé, en date du 7 Novembre 1940, visé pour date certaine le 27 même mois, No. 4061, dont extrait a été enregistré au Greffe Commercial Mixte du Caire le 11 Décembre 1940, No. 40/66e A.J. reg. 43, folio 109, il résulte qu'entre le Sieur Max Salama, commerçant, sujet français, demeurant au Caire et un commanditaire, sujet égyptien, dénommé à l'acte de société, il a été constitué

une Société en commandite simple, sous la Raison Sociale «Max Salama et Co.», ayant son siège au Caire, à la rue El Azhar El Guédid. No. 15, au capital de L.E. 1250 dont L.E. 1000 formant l'apport du commanditaire, pour la durée de deux années à commencer du 1er Décembre 1940 et expirant le 30 Novembre 1942, renouvelable tacitement faute de préavis donnée deux mois à l'avance. Son objet est le commerce en général des tissus et la représentation de fabriques et maisons de commerce. La signature et la gestion sociales appartiennent exclusivement à M. Max Salama.

D'un acte sous seing privé du 1er Mai 1935, visé pour date certaine le 24 Mai 1935, No. 150, enregistré au Greffe Commercial du Tribunal Mixte de Mansourah le 7 Décembre 1940 sub. No. 9/66e, il appert qu'il a été constitué, entre Nicolas Gavallag et Jean Kanakis, négociants, sujets hellènes, demeurant à Port-Saïd, une Société en nom collectif, sous la Raison Sociale «Zannos et Co.» N. Gavallag successeur, N. Gavallag et J. Kanakis, ayant pour objet les affaires maritimes comprenant la fourniture des bateaux, l'agence et toute entreprise de chargement et de déchargement.

La signature sociale appartient à chacun des associés sous le nom de la Raison Sociale.

La durée de la Société est de deux années ayant commencé le 1er Mai 1935 et renouvelée depuis.

D'un acte sous seing privé en date du 5 Décembre 1940, visé pour date certaine le 7 Décembre 1940, No. 5630, dont extrait a été transcrit au Greffe Commercial Mixte d'Alexandrie le 14 Décembre 1940, No. 40, fol. 32, reg. 59, il résulte qu'il a été constitué une Société en nom collectif, sous la Raison Sociale «Ch. et Jacq. Braha», entre les Sieurs Charles Braha et Jacques Braha, tous deux français, avec siège à Alexandrie, rue Artinof, No. 4.

Objet de la Société: le commerce en général et plus spécialement la commission et le courtage.

Le capital social est constitué par l'industrie apportée par les deux associés.

La durée de la Société est fixée à 3 ans à partir du 1er Décembre 1940, renouvelable de 3 ans en 3 ans tacitement, faute de préavis

donné par lettre recommandée 3 mois à l'avance. Elle ne sera pas dissoute par le décès.

La signature sociale appartient au Sieur Charles Braha avec pleins pouvoirs. En cas de décès de ce dernier, la signature appartiendra au Sieur Jacques Braha.

D'un acte sous seing privé, en date du 14 Novembre 1940, vu pour date certaine le 3 Décembre 1940 No. 4124, intervenu entre le Sieur David Politi, sujet égyptien, et la Dame Renée Costi, née Politi, italienne, de confession israélite, ainsi que cela résulte d'une attestation délivrée par le Séquestre Général des biens italiens, en date du 13 Novembre 1940.

Il résulte qu'une Société en nom collectif a été constituée, avec siège au Caire, rue Adly Pacha, No. 5 A, ayant pour objet le commerce en général, notamment les accessoires automobiles radios, moteurs, etc., et toutes autres activités commerciales.

La durée de la Société est de 3 ans à partir du 15 Novembre 1940, et est renouvelable tacitement, de 3 ans en 3 ans, à défaut de préavis de 2 mois avant l'expiration par lettre recommandée.

Le capital social est de L.E. 3000 fourni à raison de moitié pour chacun des associés.

La Raison Sociale est «Costi et Politi».

La signature sociale appartient au Sieur David Politi seul, qui sera précédée du nom de la Raison Sociale.

Le décès de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Il résulte, d'un acte enregistré au Greffe Commercial du Tribunal Mixte du Caire le 14 Décembre 1940, No. 43/66e, qu'une Société en nom collectif a été formée entre les Sieurs J. Ferguson, P. Soria et J. Cassab, sous la Raison Sociale Ferguson, Soria et Co. et la dénomination commerciale «The Anglo Egyptian Picture House», ayant siège au Caire, pour l'exploitation du Cinéma La Fotinère, pour la durée de trois ans, du 14 Octobre 1940, et que la gestion et signature sociales appartiennent conjointement à deux des trois associés.

D'un acte sous seing privé, dûment enregistré au greffe commercial du tribunal Mixte du Cai-

re en date du 10 décembre 1940 sub No. 37/66e A.J., il appert qu'une société en nom collectif a été constituée entre les sieurs Jack S. Nessim et Mahmoud eff. Mahmoud Abou Aguiza, sous la raison sociale le Abou Aguiza et Nessim et la dénomination commerciale «Masnaa el Ittihad el Charki Lelmansouguate», avec siège à Chibin el Kom, rue Farouk 1er.

L'objet de la société est le tissage en général aux métiers à mains, des tissus manufacturés.

Le capital de la société est fixé à L.E. 1.500.

La signature sociale appartient séparément à chacun des deux associés, à charge de n'en faire usage que pour les affaires sociales proprement dites.

La durée de la société est fixée à deux années, commençant le 12 septembre 1940 et prenant fin le 12 septembre 1942, renouvelable par tacite reconduction de deux années en deux années, faute de préavis deux mois avant l'expiration du terme en cours.

Il appert d'un acte sous seing privé, signé le 25 juin 1927, visé pour date certaine au tribunal Mixte du Caire le 26 même mois sub No. 4836, dont extrait a été transcrit au greffe commercial dudit tribunal le 26 septembre 1927 sub No. 257/52e A.J., qu'une société en commandite simple a été formée entre les sieurs : 1) Georges Homsy, 2) Joseph Homsy comme associés en nom.

La dite société a pour raison sociale «Georges et Joseph Homsy Brothers». Elle a pour objet la vente des articles de ferronnerie et outillage en général pour ateliers.

Le siège est au Caire, rue Ibrahim pacha, No. 68.

La signature sociale appartient aux sieurs Georges et Joseph Homsy, qui doivent signer séparément.

Une société en nom collectif a été constituée entre Saad Ibrahim Belbel et Elie Ibrahim Belbel, Egyptiens; raison sociale : Saad et Elie Belbel; siège social : rue Be'n el Sourein No. 15; objet : commerce des produits alimentaires; durée : du 1er mars 1922 à fin décembre 1927, renouvelable pour une durée de 5 ans, et ainsi de suite; chacun des deux associés signera séparément : Saad et Elie Belbel. Capital social : L.E. 1.000.

MODIFICATION

D'un acte du 31 Octobre 1940, visé pour date certaine le 27 Novembre 1940 sub No. 553, dont l'extrait est enregistré au Greffe Commercial du Tribunal d'Alexandrie le 7 Décembre 1940 sub vol. 59, fol. 23, No. 29, intervenu entre les Hoirs

de feu Nazar Nazaretian et le Sieur Nishan Nazaretian, commerçant, sujet persan, domicilié à Alexandrie, il appert que les affaires de la Société «Nazaretian Frères» formée par acte du 1er Juillet 1924, visé pour date certaine le 9 Juillet 1924 sub No. 5814, enregistré au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce d'Alexandrie le 16 Juillet 1924 sub vol. 37, fol. 101, No. 92, entre le Sieur Nishan Nazaretian et son frère «Nazar Nazaretian» décédé le 21 Juillet 1940, sont et seront continuées, sous la même Raison Sociale, par les soins de l'associé survivant, Sieur Nishan Nazaretian, auquel appartient dorénavant et exclusivement la gestion et l'administration des affaires de la Société, ainsi que l'usage de la signature de la dite Raison Sociale, le tout en conformité des dispositions du contrat social susdit.

D'un acte sous seing privé en date du 4 Novembre 1940, visé pour date certaine au Bureau des Actes Notariés du Tribunal Mixte d'Alexandrie le 21 Novembre 1940 sub No. 5487 et dont extrait a été transcrit au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce d'Alexandrie le 12 Décembre 1940, No. 35, vol. 59; fol. 28; il résulte:

1) Que la Dame Hélène veuve Nicolas Constantinidis, en sa qualité de légataire universelle de feu son mari Nicolas Constantinidis ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire et, en cette qualité, étant copropriétaire et, co-associée avec Monsieur Dimitri Pyrillis, à raison de moitié par indivis pour chacun d'eux dans les ac-

tivités de la Raison Sociale Constantinidis et Pyrillis, a cédé sa dite part de moitié à M. André Drikos. La Société N. Constantinidis du 18 Février 1909, enregistré au greffierement entre Nicolas Constantinidis et D. Pyrillis par acte du 18 Février 1909, enregistré au Greffe du Tribunal Mixte d'Alexandrie le 16 Mars 1909, No. 1084, vol. 12 fol. 242, et successivement prorogée par actes des 22 Mars 1930 et 31 Mars 1934 et, après le décès de feu Nicolas Constantinidis, continuée entre Mme Hélène veuve N. Constantinidis et D. Pyrillis par acte du 31 Juillet 1938, enregistré au Greffe le 17 Août 1938, No. 50 vol. 56, fol 38;

2.) Qu'à la suite de la susdite cession, la Société Constantinidis et Pyrillis a été reconstituée entre Monsieur Dimitri Pyrillis, sujet égyptien, et Monsieur André Drikos sujet hellène, tous deux demeurant à Alexandrie, sous la Raison Sociale D. Pyrillis et A. Drikos, avec siège social à Alexandrie et ayant pour objet: a) la continuation des affaires de la Société Constantinidis et Pyrillis, soit l'exploitation des Etablissements Trianon, à savoir le Grand-Trianon, le Petit Trianon y compris la fabrique de pâtisserie et confiserie, le Fémina et le Miam tous établis à Alexandrie et b) l'exploitation de la pâtisserie-confiserie «Unica», établie à Alexandrie rue Chérif Pacha, No. 15 ayant appartenu jusqu'à ce jour à Monsieur André Drikos et par lui apportée à la Société.

La Société D. Pyrillis et A. Drikos assume tout le passif de la Société Constantinidis et Pyrillis.

La gestion et la signature sociales appartiennent aux deux as-

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN EGYPTE

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé „ 500.000

Réserves au 30 Juin 1939 : L.E. 35798

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El Nit

Agence au Mousky : 10, rue Bibars. Hamzaoui

Siège à Alexandrie : 10, rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

sociés conjointement, qui signeront tous les deux sous la mention de la Raison Sociale.

Chacun des associés pourra, en cas d'empêchement, déléguer sa signature à un tiers agréé par l'autre associé.

La durée de la Société est de 15 ans à partir du 1er Septembre 1940, renouvelable à son terme, tacitement, pour deux années et ainsi de suite, de deux ans en deux ans, sauf dédit donné par un associé à l'autre six mois avant chaque période.

La Société ne sera pas dissoute par le décès de l'un ou de l'autre des associés mais sera continuée entre l'associé survivant et les héritiers de l'associé décédé lesquels auront à déléguer l'un d'eux pour la gestion et la signature sociales.

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire, de The Alexandria Navigation Cy. S.A.E. tenue le 2 Avril 1940, il a été décidé de modifier comme suit l'art. 8 des Statuts:

«Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération; la propriété des actions nominatives résultera d'une inscription sur un registre spécial tenu au siège social.

Après leur complète libération les actions pourront, à toute réquisition du titulaire, être échangées contre les actions au porteur.

Les coupons des actions sont au porteur».

Cet extrait de procès-verbal, visé pour date certaine le 9 Décembre 1940 sub No. 5657, a été transcrit au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce d'Alexandrie le 12 Décembre 1940 sub No. 38, vol. 59, fol. 31.

Il appert, d'un acte sous seing privé, modificatif de la Société en commandite simple Marco, Naccache et Co. (Marco, Grégoire, Successeurs), signé le 30 Novembre 1940, visé pour date certaine au Tribunal Mixte du Caire le 3 Décembre 1940 sub No. 4118 et dont extrait a été enregistré au Greffe Commercial du dit Tribunal le 10 Décembre 1940 sub No. 38/66e. A. J., qu'il a été apporté à la dite Société les modifications suivantes:

Le Sieur Georges Nicolas Marco, un des associés en nom, s'est retiré de la Société.

Il a retiré sa quote-part dans le capital et les bénéfices sociaux jusqu'au jour de son retrait et en a donné décharge définitive.

L'agence-atelier de la Société, sis au Caire, haret El Noubi, No. 5, devient sa pleine et exclusive propriété.

Les autres associés prennent la suite de la Société, avec l'actif et

le passif, sous la même Raison Sociale.

Le nouveau capital social est de L.E. 4000 dont L.E. 950 apportées par la commanditaire.

Toutes les autres clauses de l'acte constitutif de Société restent en vigueur.

DISSOLUTION

D'un acte sous seing privé en date du 13 Novembre 1940, visé pour date certaine le 19 Novembre 1940, sub No. 3974, dont extrait a été enregistré au Greffe de Commerce du Tribunal Mixte du Caire le 30 Novembre 1940 sub No. 31/66e. A.J. il appert que la Société en commandite simple, sous la Raison Sociale «Benha Oil Mills,

C. Xénophon et Co. », enregistrée au susdit Greffe le 10 Novembre 1937 sub No. 5/63e A.J., formée entre les Sieurs Constantin Xénophon, associé gérant, et Mohamed Zaki Emari, commanditaire, a été dissoute de commun accord des associés à partir du 13 Novembre 1940.

L'actif et le passif de la Société dissoute sont assumés par Monsieur Constantin Xénophon.

La société en nom collectif Nada et Salama, constituée par acte enregistré au greffe commercial du tribunal Mixte d'Alexandrie le 11 décembre 1938 est dissoute de plein droit à dater du 16 Octobre 1939.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Décembre 1940

Lundi dernier s'est tenue au Siège Social de la Banque l'Assemblée Générale Ordinaire sous la Présidence de S.E. Hassan Mazloum Pacha.

Y étaient présents S.E. Hassan Mazloum Pacha, Vice-Président, MM. Ellsworth O. Lambiotte et Louis Van Damme, Administrateurs. S.E. Sir Abdel Razak Aboul Kheir Pacha, MM. Emile Nessim Ades, Atta Bey Afifi, Emile Jacobs, H. Naus, G. Ernst, Robert Rolo, R.E. Moore, etc...

Le Président déclara la séance ouverte. Furent nommés Scrutateurs: MM. H. Naus et Atta Bey Afifi. Mr. G. Ernst fut nommé Secrétaire.

63.379 actions étaient représentées donnant droit à 6,331 voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée était valablement constituée.

Le Rapport du Conseil, le Bilan et le compte Profits et Pertes sont considérés comme lus par l'Assemblée et Mr. Moore donne lecture du Rapport des Censeurs.

Personne n'ayant des questions à poser, on passa à l'adoption des résolutions à prendre portées à l'ordre du jour.

Les comptes furent approuvés à l'unanimité et décharge fut donnée aux Administrateurs.

La nomination comme Adminis-

trateur de S.E. Atta Bey Afifi qui eut lieu le 21.3.40 fut ratifiée.

S.E. Hassan Pacha Mazloum et Mr. Louis Van Damme furent réélus en qualité d'Administrateurs. En ce qui concerne la réélection de Mr. André Peytel, celle-ci serait faite aussitôt qu'on aurait des nouvelles de cet Administrateur qui se trouve en Europe actuellement et dont on est sans nouvelles à la suite de la situation internationale.

Les Censeurs furent réélus.

Le paiement du dividende fut fixé au 18 crt. Ce paiement s'effectuerait à dater de cette date aux Sièges des Banques au Caire et à Alexandrie sur présentation et contre estampillage des certificats d'inscription nominative dont les actionnaires sont titulaires. Ce dividende est fixé à P.T. 8 par action déduction de l'impôt de 10 o/o frappant les revenus de valeurs mobilières en Egypte, majoré de l'impôt supplémentaire de la Défense Nationale.

Un des actionnaires demanda la parole au Président de l'Assemblée, pour féliciter le Conseil d'Administration et les Administrateurs-Directeurs, pour les résultats obtenus, bien que les affaires en Egypte se ressentent du malaise créé par la guerre Européenne actuelle.

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 20 Décembre 1940

La tendance enregistrée par les marchés dirigeants fut satisfaisante. Les prix marquèrent de la fermeté, surtout en ce qui concerne les céréales.

Notre place demeure ferme, bien qu'avec une activité un peu réduite.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago a débuté sans changement sur la clôture précédente et après avoir atteint le prix de 90 1/2 cents leblé Décembre a clôturé au prix d'ouverture soit à 89 1/8 cents. Le carry over de l'ancienne récolte des Etats-Unis est estimé à 370 millions de bushels, chiffre qui ne s'éloigne pas beaucoup des prévisions.

Les achats des revendeurs et des boulangers accusent une augmentation, en raison des perspectives meilleures concernant les prix et parce que beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à mettre de la farine en magasin, chose sans danger pendant l'hiver. Les prix sont en légère augmentation pour toutes les qualités. La farine supérieure vaut P.T. 115 - 116 le sac de 54 ocques, la qualité secondaire des cylindres, P.T. 150 le sac de 80 ocques et la farine basse des meules P.T. 146 - 147 le sac.

La farine australienne disponible pour le transit vaut nominalement Lst. 19 la tonne franco Bonded.

Les qualités américaines dédouanées sont plus ou moins stationnaires à P.T. 300 environ le sac de 54 ocques.

Le stock de farine et de semoules d'Alexandrie est de 1.645 sacs contre 1.759 sacs de la semaine dernière.

Chez nous, la semaine qui vient de s'écouler ne présente pas des changements notables sur la précédente. Dans l'ensemble, la demande de blé de la part de l'industrie meunière a été satisfaisante et si l'on tient compte des arrivages plus abondants de cette semaine qui ont été entièrement vendus, on reconnaîtra que l'activité de ce marché n'a subi aucun fléchissement, malgré les hauts prix. Nous savons même que commerçants qui avaient liquidé leur stock, achètent maintenant du blé qu'ils mettent en magasin dans l'espoir d'une hausse ultérieure des prix. Cet optimisme n'étonnera pas après les nouvelles

favorables qui nous parviennent de tous les fronts de la guerre.

L'accroissement dans la demande de farines et la hausse consécutive de son prix sont attribuables à cette même cause et furent pour la minoterie un facteur de grand encouragement.

On ne peut pas, aussi, attribuer à autre chose l'intransigeance des détenteurs de blé qui se sont refusés, sauf à des cas très rares, de consentir à des réductions sur leurs prix.

Nous finissons donc la semaine avec un sentiment de confiance accrue, qui aura, sans aucun doute des répercussions heureuses sur tous nos marchés.

Les expéditions de l'intérieur ont été beaucoup plus fortes que celles de la huitaine précédente. Elles se sont élevées à un total de 32.146 ardebs dont 20.894 ardebs de blé Saïdi et 11.252 ardebs de blé Béhéri. Les qualités moyennes 22 1/2 kirats ont obtenu les prix suivants : Hindi Saïdi P.T. 168 - 170 l'ardeb de 150 kilos, baladi Saïdi P.T. 158 - 159,

hindi Béhéri P.T. 160 - 161 et baladi Béhéri blanc P.T. 152 - 153 l'ardeb.

SUCRES

La Bourse de New-York a débuté en avance de 1 1/2 points sur la clôture précédente et les prix terminèrent presque au plus haut à 77 cents.

Aux cours actuels, la marge de baisse est minime et la spéculation commence à s'intéresser à l'article.

Notre marché du sucre disponible pour le transit a présenté un aspect beaucoup plus calme cette semaine.

La petite amélioration signalée dans notre précédente revue et qui était due à l'espoir que les échanges avec la Syrie seraient possibles, n'a pas eu de suite et la fraction gagnée a été perdue dès qu'il fut connu que le Gouvernement s'oppose à toute expédition pour ce pays. Ce sucre est offert maintenant à Lst. 18 5/8 la tonne fran-



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



co Bonded Port-Said et la demande est des plus modestes. A l'exception de quelques faibles achats de la Palestine, il n'y a rien à noter pour la huitaine qui vient de prendre fin comme affaires dans ce marché.

Les cotations et offres de l'origine continuent à faire défaut par suite de l'absence de fret, mais on espère recevoir bientôt de meilleurs nouvelles à ce sujet.

Le marché du sucre local n'a offert rien de particulier. On a pu se rendre compte maintenant que les bruits d'une hausse des prix n'étaient qu'une manoeuvre de quelques commerçants. Pour les ventes en détail on continuera donc à payer P.T. 4 l'ocque pour le sucre granulé, P.T. 4 pour le concassé, P.T. 4 24/40 pour les pains et P.T. 4 20/40 pour les tablettes.

RIZ

Le marché du riz continue à faire preuve de grande fermeté, après un accès de faiblesse, qui fut d'ailleurs, très provisoire, les cours se raffermirent de nouveau et, en fin de semaine, nous les retrouvons à des niveaux plus élevés de ceux de la huitaine précédente. Un sentiment d'optimisme prévaut actuellement dans ce marché, à la suite des nouvelles favorables sur les opérations militaires en Albanie et sur le front de la Lybie. Il convient de noter aussi que l'offre de la part des Rizeries est peu abondante notamment pour livraisons échelonnées sur plusieurs mois. Cette réserve des fabricants, qui évitent d'augmenter les engagements déjà pris, est très compréhensible, car ils veulent se mettre à l'abri contre les imprévus. Il s'agit, entre autres de trouver les quantités et les qualités nécessaires de riz brut, qui est tellement sensible à tout mouvement de hausse. Ce riz ne vaut pas, aujourd'hui, moins de P.T. 205 l'ardeb, soit P.T. 656 la dariba. On se rappellera que le prix du Paddy était tombé, il y a quelques temps, aussi bas que P.T. 350 la dariba.

Les échanges de la semaine en riz travaillé furent peu nombreux et c'est la seconde main qui a fourni les contrats qui donnèrent lieu à tout le mouvement sur le riz Mamsouh, plus particulièrement. En tous cas, nous terminons la semaine en tendance ferme à P.T. 130 le riz glacé disponible et contrat, à P.T. 108 le Mamsouh disponible et P.T. 111 les livraisons Décembre/Mars et à P.T. 104 le cargo.

SACS VIDES

A l'exception des sacs lbs. 3 1/4 qui sont demandés pour l'emballage de la graine, le marché a été

calme pour toutes les autres qualités. A la suite des derniers arrivages de sacs par le «Gazana» et de ceux attendus incessamment par le S/S «Cygna», les consommateurs se contentent d'acheter le strict nécessaire. Quoi qu'il en soit, les prix se soutiennent bien et nous les retrouvons presque aux mêmes niveaux d'il y a huit jours.

Il en est de même des cotations de l'origine qui ne signalent pas de changements notables sur celles de la huitaine précédente.

Les prix du marché sont les suivants :

	P.T.
Sacs à riz lbs. 2 1/4	5 02/40
Sacs à sucre lbs. 2 1/2	6 02/40
Sacs à graines lbs. 3 1/4	9
Sacs à graines lbs. 5	11 20/40
Sacs à grs. lbs. 5 (angus)	12 20/40
Sacs à coton lbs. 3	11 08/40
Sacs à oignons	160 paras

Le stock général des Bonded au 12 courant et non compris les derniers arrivages, est de 7.234 balles.

AVIS et CONVOCATIONS

EGYPTIAN GENERAL OMNIBUS COMPANY (S.A.E.)

Avis de convocation

MM. les Actionnaires de l'Egyptian General Omnibus Co. (S.A.E.) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 26 des Statuts.

La réunion aura lieu le lundi 23 décembre 1940, à 11 heures 30 du matin au Siège du Caire, rue Establat El Tok, Boulac.

Ordre du jour

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice clos le 30 juin 1940.
 2. Lecture du Rapport des Censeurs.
 3. Approbation du Bilan et du Compte Profits et pertes de l'Exercice 1939-1940
 4. Décharge à donner aux Administrateurs et aux Censeurs de leur gestion durant cet Exercice.
 5. Nomination d'administrateurs.
 6. Nomination du ou des Censeurs et fixation de leurs émoluments.
- Pour prendre part à l'Assemblée, il faut être porteur de cinq Actions au moins (Art. 25). Les actions devront être déposées au Siège Social ou dans une des principales Banques d'Egypte, trois jours francs au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration

M. AHMED ABOUD PACHA.

CREDIT FONCIER EGYPTIEN

Messieurs les Actionnaires du CREDIT FONCIER EGYPTIEN sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 6 Janvier 1941 à 4 h. de l'après-midi au Siège Social au Caire.

ORDRE DU JOUR:

- 1°) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales,
 - 2°) Lecture du Rapport des Censeurs,
 - 3°) Approbation des Comptes et fixation du dividende pour l'Exercice 1940,
 - 4°) Nomination d'Administrateurs,
 - 5°) Nomination de deux Censeurs pour l'Exercice 1941.—
- Tout porteur de 50 actions a le droit d'assister à l'Assemblée Générale.
- Les actions devront être déposées:
- en Egypte: au plus tard le 4 Janvier 1941.—
 - en Europe: au plus tard le 15 Décembre 1940.—

COMPTOIR DES CEMENTS

SOCIÉTÉ
ÉGYPTIENNE
DE CIMENT
PORTLAND
TOURAH
& SOCIÉTÉ
DE CIMENT
PORTLAND
DE HÉLOUAN

Siège Social au Caire:

21, AVENUE FOUAD 1er-Imm. "LA GENEVOISE"

B.P. 844 — Tél. 46025

Bureaux à Alexandrie:

10, RUE DE LA POSTE

B.P. 397-Téléph. 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL
garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

"SUPERGRETE"

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

"SEAWATER CEMENT"

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 tonnes

Les dépôts seront reçus :
 au Caire : au Siège Social, —
 à Alexandrie
 au Crédit Lyonnais,
 au Comptoir National d'Escompte de
 Paris,
 à la National Bank of Egypt,
 la Banque d'Athènes,
 la Banque Belge & Internationale en
 Egypte,
 la Banque Misr,
 ou dans l'une des autres principales
 Banques de la place.—
 en Europe
 au Crédit Lyonnais, Londres
 à la Société Générale pour favoriser
 le développement du Commerce & de
 l'Industrie en France, Londres
 au Comptoir National d'Escompte de
 Paris, Londres
 au Crédit Suisse (Lausanne & Genève).—

SOCIETE ANONYME DE NETTOYAGE ET PRESSAGE DE COTON

La Dix-Septième Assemblée Générale Ordinaire, annuelle, des Actionnaires de notre Société tenue de Vendredi 13 Décembre 1940 a fixé le paiement d'un dividende complémentaire de P.T. 25, par action, payable aux guichets de la Banque d'Athènes, sous déduction des Impôts dus au Fisc à partir du Lundi 16 Décembre 1940, contre présentation du Coupon No. 33.

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les Actionnaires sont informés que le Dividende de P.T. 55.— par action, net d'impôt, pour l'Exercice 1939-1940, déclaré à l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, est payable à partir du 16 Décembre 1940, aux guichets de la National Bank of Egypt à Alexandrie, au Caire et à Londres, contre remise du coupon No. 22.

Alexandrie, le 10 Décembre 1940.
 Le Conseil d'Administration.

PROCÈS en COURS

4 Janvier 1941

Société Générale des Sucrieries et de la Raffinerie d'Egypte. — Débats dev. le Trib. de Com. du Caire, sur l'action intentée par Marco J. Harari, tendant à entendre dire pour droit que les parts de fond, de ladite Soc. doivent participer aux 45 o/o de toutes « activités » nouvelles créées sur des fonds prélevés sur les bénéfices depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

20 Janvier 1941

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.—Débats dev.

le Trib. Civ. du Caire, sur l'opposition de la Compagnie du Canal au commandement à elle notifié pour l'exécution de l'arrêt du 26 Février 1940, ord. paiement des oblig. sur la base de l'or.

25 Janvier 1941

Land Bank of Egypt.—Débats dev. la 1re Ch. du Trib. Civil d'Alex. sur l'action intentée par Y. Antoniou,—porteur d'oblig. 4 1/2 o/o de la dite Société, — tendant à la conversion des francs français tels que définis par la loi française du 25 Juin 1928 en francs français au cours du jour où le paiement des coupons desdites obligations aurait dû normalement être effectué.

13 Février 1940

Compagnie Universelle du Canal Maritime du Suez. — Débats devant la 2me Ch. de la Cour sur le recours en interprétation formé par Pierre Constantimidis de l'arrêt rendu le 24 Février 1940 ord. paiement des obligations sur la base de l'or.

22 Février 1941

Land Bank of Egypt. — Débats devant le Tribunal Civil d'Alexandrie sur l'action de G. Campos et Consorts tendant à la mise à charge des obligataires des honoraires d'avocats dans l'affaire ayant abouti à l'arrêt du 21 Mars 1940 ord. paiement des oblig. sur la base de l'or.

CARNET

DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Lundi 23 Décembre 1940

Crownegypt Company. — Ass. Ass. Gén. Extr. au siège de la

Soc. 6, rue Ancienne Bourse, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Dimanche 5 Janvier 1941

Trade and Financial Cy. (S.A.E.) — Ass. Gén. Extr. au siège de la Soc. Imm. Liepmann, Hamzaoui, Le Caire, à 4 h. p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Lundi 23 Décembre 1940

Marconi Radio, Telegraph Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. Radio House, rue Eloui, Le Caire, à 11 h. a.m.

Egyptian General Omnibus Cy. (S.A.E.). — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc., Rue Establat El Torok Boulac, Le Caire, à 11 h. 30 a.m.

Samedi 28 décembre 1940

Pieux Vibro (Egypt) S.A. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 9, rue Maréchal Allenby (Rouchdy Pacha), Alexandrie, à 11 h. 30 a.m.

Société Anonyme des Drogueries d'Egypte. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc., 12, Rue Mahdi, Le Caire, à 4 h. p.m.

Lundi 30 Décembre 1940

Eastern Cy. (S.A.E.). — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc à Guizeh, Le Caire, à 11 h. a.m.

Lundi 6 Janvier 1941

Crédit Foncier Egyptien. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, rue Maleka Farida, Le Caire, à 4 h. p.m.

Mardi 14 Janvier 1941

Palestine Hotels Limited. — Ass. Gén. Ord. au Continental-Savoy Hotel, Place Ibrahim Pacha, Le Caire, à 4 h. p.m.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS :
 NEW-YORK: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES

ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.000.000
 Réserves Drs. 75.200.000

SIEGE CENTRAL A ATHENES : 108 Agences en Grèce,
 ANGLETERRE : Londres, 22, Fenchurch Street.

EGYPTE : L'Alexandrie R.C. 436, Le Caire R.C. 4410

et Port-Saïd R.C. 148;

CHYPRE : Limassol, Nicosie.